

Règlement intérieur

Art 1 : Le Vide-greniers « Le Fouillis de St Jean » est organisé par Saint Jean Animations

. L'envoi du bulletin d'inscription ne constituant pas un engagement pour l'organisateur, celui-ci peut le refuser.

Art 2 : L'emplacement alloué devra être occupé par son titulaire du début (7 h) à la fin (18 h) du Fouillis. Les emplacements non occupés à 7 h du matin pourront être loués à nouveau par les organisateurs. Les exposants ne pourront en aucun cas partager, sous louer à titre payant ou gratuit tout ou partie de leur(s) stand(s).

Art 3 : Déclare sur l'Honneur :

- ne pas être commerçant (e)**
- ne vendre que des objets personnels et usagés**
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.**

Art 4: Mauvais temps, pluies, tempêtes, ainsi que l'absence de l'exposant pour toutes autres raisons, ne peuvent en aucun cas donner droit à un remboursement du montant de la participation. L'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommage matériel causé à son préjudice pendant Le Fouillis.

Art 5 : Les bulletins d'inscriptions doivent parvenir à l'organisateur au plus tard le 24 Aout 2024

Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée. La réservation d'un emplacement ne sera prise en compte que lorsque le dossier sera complet et le règlement acquitté (voir détail sur le bulletin d'inscription). Toute inscription incomplète sera annulée

Art 6 : l'exposant s'engage à rester du début à la fin du Fouillis (7h à 18h) la circulation automobile sera interdite sur toute la surface du Fouillis pour des raisons de sécurité.

Art 7 : La participation au Fouillis de St Jean implique l'adhésion pleine et entière à ce règlement intérieur.

Info : La buvette de l'association se trouve sur la place de l'église ainsi que les toilettes publiques.

L'entrée des exposants se fait du côté de la station AVIA de 4h30 à 6h30.
Les déchets et encombrants doivent être récupérés par l'exposant.

Nom : ...

Prénom : ...

A réservé(e) ... mètres pour ... Euros, et/ou à 5 m gratuit ...

payé en espèces : ou Chèque :